

► CONGÉ ESTIVAL DE LA CHAMBRE : UN
APERÇU DES PROJETS DE LOI FÉDÉRAUX

► FAITES CONNAISSANCE AVEC LE
NOUVEAU PRÉSIDENT D'INGÉNIEURS
CANADA

► INGÉNIEURS AU SÉNAT

► MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE : UN
EXEMPLE À SUIVRE

INGÉNIERIE

sur la Colline

www.ingenieurscanada.ca

DES NOUVELLES SUR LES ENJEUX GOUVERNEMENTAUX QUI INTÉRESSENT LA PROFESSION D'INGÉNIEUR

Dan Motyka, FCAE, FEC, P.Eng. Président, Ingénieurs Canada

Originaire du Manitoba, Dan Motyka a obtenu un baccalauréat en génie mécanique de l'Université du Manitoba en 1959. Il a ensuite suivi le programme avancé en gestion à l'Université Harvard en 1978.

M. Motyka s'est joint à Gulf Canada Resources, qu'il a quitté à la fin de 1991, à titre de vice-président de la production. Il a notamment été responsable de la construction du système de forage dans la mer de Beaufort et a également aidé à établir la coentreprise russe KomiArctic Oil.

Il a ensuite été président et chef de la direction de Canada Hibernia Holding Corp., de 1993 à 1995, puis président de Questor Technology Inc. jusqu'en juin 2006 et il y poursuit maintenant ses activités à titre de membre du conseil d'administration. Il est également président du conseil d'administration de Garneau Inc. En octobre 2006, M. Motyka se joint à CTI Resources Corp. à titre de chef des opérations et il en est actuellement aussi membre du conseil d'administration.

M. Motyka est président d'Ingénieurs Canada pour 2009-2010. Il est membre de l'APPEGA depuis 1964.

Au cours de son mandat au conseil de l'APPEGA, M. Motyka a occupé divers postes : président en 1998-1999, premier vice-président en 1997-1998, membre de 1994 à 1997, président du Groupe de travail sur les rôles et les responsabilités, qui a introduit le nouveau modèle de gouvernance de l'Association, de même que membre du Comité de discipline de 1995 à 1998, notamment à titre de président en 1996-1997.

M. Motyka a également assumé la présidence de la section des producteurs de l'Association canadienne du gaz de 1979 à 1981 et représenté le Canada auprès de l'Union internationale de l'industrie du gaz pendant six ans. Il a aussi été président du conseil d'administration du Centre for Cold Ocean Resource Engineering. Très engagé auprès de l'Université de Calgary, il a été le président fondateur du programme *Engineering Associates Program* de la faculté de génie (maintenant appelée *Schulich School of Engineering*), et également le président fondateur du comité consultatif d'un programme conjoint en gestion de projets. Il a aussi présidé le comité de collecte de fonds pour la création d'une chaire en gestion de projets.

Il compte plusieurs prix et distinctions à son actif, notamment la plaque commémorative J.C. Sproule de l'Institut canadien des mines et de la métallurgie, pour sa contribution à l'exploration pétrolière dans l'Arctique canadien, ainsi que le *Distinguished Service Award* et le *Lifetime Achievement Award* de la Société du pétrole. Il est aussi devenu membre honoraire à vie de l'APPEGA en 1999, membre de l'Ordre de l'Université de Calgary en 2001, Membre de l'Académie canadienne du génie en 2005 et enfin Fellow d'Ingénieurs Canada en 2009.



Dan Motyka, FCAE, FEC, P.Eng.



Un aperçu des projets de loi fédéraux

Les bénévoles du programme *Rapprocher le gouvernement et les ingénieurs* peuvent s'attendre à ce que la plupart des députés retournent dans leur circonscription pour les vacances parlementaires estivales. En raison d'une motion présentée par les Libéraux le jour de l'opposition, qui oblige la Chambre à reprendre ses travaux plus tôt, la session parlementaire d'automne commencera une semaine plus tôt que prévu, soit le 14 septembre.

Au cours de la deuxième session de la 40^e législature, un certain nombre de projets de loi ont reçu la sanction royale. En voici la liste (pour de plus amples renseignements sur ces projets de loi ou d'autres documents législatifs, visitez le www.parl.gc.ca) :

- Projet de loi C- 2, loi portant mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États de l'Association européenne de libre-échange (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse), de l'Accord sur l'agriculture entre le Canada et la République d'Islande, de l'Accord sur l'agriculture entre le Canada et le Royaume de Norvège et de l'Accord sur l'agriculture entre le Canada et la Confédération suisse
- Projet de loi C-3, loi modifiant la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques
- Projet de loi C-5, loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes
- Projet de loi C-9, loi modifiant la Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses
- Projet de loi C-10, loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 janvier 2009 et mettant en œuvre des mesures fiscales connexes
- Projet de loi C-12, loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2009
- Projet de loi C-16, loi modifiant certaines lois environnementales et édictant des dispositions ayant trait au contrôle d'application de lois environnementales
- Projet de loi C-17, loi reconnaissant le Cimetière Beechwood comme le cimetière national du Canada
- Projet de loi C-18, loi modifiant la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, validant certains calculs et modifiant d'autres lois
- Projet de loi C-21, loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2009
- Projet de loi C-22, loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2010
- Projet de loi C-24, loi portant mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et la République du Pérou, de l'Accord sur l'environnement entre le Canada et la République du Pérou et de l'Accord de coopération dans le domaine du travail entre le Canada et la République du Pérou
- Projet de loi C-28, loi modifiant la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec
- Projet de loi C-29, loi visant à accroître la disponibilité des prêts agricoles et abrogeant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles
- Projet de loi C-33, loi modifiant la Loi sur les allocations aux anciens combattants
- Projet de loi C-38, loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux du Canada en vue de l'agrandissement de la réserve à vocation de parc national Nahanni du Canada
- Projet de loi C-39, loi modifiant la Loi sur les juges
- Projet de loi C-41, loi portant mise en vigueur de l'accord définitif concernant les premières nations maanulthes et modifiant certaines lois en conséquence
- Projet de loi S-2, loi modifiant la Loi sur les douanes
- Projet de loi S-3, loi modifiant la Loi sur l'efficacité énergétique

Ingénieurs au Sénat

La promotion des institutions démocratiques, de la réforme électorale et du commerce a amené le sénateur canadien Mac Harb à voyager partout au Canada et dans le monde. Ingénieur de formation et titulaire d'une maîtrise en génie électrique de l'Université d'Ottawa, cet ancien enseignant au niveau collégial et ingénieur à Northern Telecom a amorcé sa carrière politique comme conseiller municipal à la ville d'Ottawa en 1985. Il a occupé les fonctions de maire adjoint avant de sauter dans l'arène fédérale en remportant la circonscription d'Ottawa-Centre à l'automne 1988, qu'il a su conserver pendant quatre élections fédérales consécutives.

M. Harb a coprésidé en 1990 le Groupe de travail libéral sur l'infrastructure, chargé d'effectuer une étude pancanadienne sur la crise que traversaient les villes et les systèmes de transport canadiens, qui a mené à la création d'un programme national d'infrastructure de 6 milliards de dollars. Il a aussi présidé le Groupe de liaison et de consultation sur la reconstruction du Liban et représenté le gouvernement du Canada à des activités internationales partout dans le monde.

Devenu secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international en 1994, M. Harb a contribué à l'adoption du projet de loi C-57, garantissant au Canada une place parmi les membres fondateurs de la nouvelle Organisation mondiale du commerce. Dans son rôle de secrétaire parlementaire, il a coprésidé la Conférence des ministres fédéral et provinciaux du Commerce et présidé deux séances de travail sur le processus de paix au Moyen-Orient.

En janvier 2001, Mac Harb était nommé président du Sous-comité du commerce international, des différends commerciaux et des investissements internationaux du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, qui, sous sa direction, a effectué plusieurs études importantes sur des questions telles que l'OMC, les relations économiques entre le Canada et l'Europe, le libre-échange des Amériques, le commerce de bois d'œuvre avec les États-Unis et les relations commerciales entre le Canada et l'Asie-Pacifique.

Le 8 septembre 2003, après une carrière de député de près de 15 ans, Mac Harb était fait sénateur par Jean Chrétien. Depuis sa nomination au Sénat, M. Harb travaille beaucoup, en collaboration avec des organismes de défense de la démocratie, à des projets d'établissement de la démocratie et de surveillance des élections. Il a déposé au Sénat des projets de loi concernant [la réforme électorale](#) et il a aussi été un membre actif du Comité sénatorial des banques et du commerce, du Comité des finances nationales et du Comité d'examen de la réglementation.

M. Harb s'est exprimé sur une foule de questions internationales, des relations commerciales bilatérales avec les pays en voie de développement à la protection des droits humains en Birmanie, en passant par la contribution des ingénieurs au Canada et dans le monde. Dans une motion et [un projet de loi d'initiative parlementaire visant à modifier la Loi sur la santé des non-fumeurs](#), le sénateur Harb a demandé au gouvernement fédéral et à ses homologues provinciaux de prendre des mesures pour interdire l'usage du tabac dans les lieux de travail et les espaces publics au Canada. Il a aussi déposé [un projet de loi prévoyant l'établissement d'un registre national des instruments médicaux](#), afin de protéger les Canadiens dont la vie dépend d'instruments de



Le sénateur Mac Harb
(Ontario)

Le saviez-vous?



✓ La 31^e législature détient le record de la législature la plus courte. Elle a ouvert le 9 octobre 1979 et a été dissoute le 14 décembre de la même année, soit deux mois et six jours plus tard.

✓ Comptant trois habitants au kilomètre carré, le Canada se classe au 4^e rang des pays ayant la plus faible densité de population.

✓ Le Canada dépense, en pourcentage du produit intérieur brut, plus pour l'éducation et moins pour les soins de santé que les États-Unis.

✓ Le parc national le plus ancien est celui de Banff, en Alberta. Il a été créé en 1885 sous le nom de *Rocky Mountain Park*.



Le sénateur Robert Peterson (Saskatchewan)

Ingénieurs au Sénat (suite)

Natif de Rose Valley, en Saskatchewan, M. Robert W. Peterson est largement reconnu comme l'un des principaux entrepreneurs et militants associatifs de cette province.

Il a obtenu en 1961 son baccalauréat ès sciences en génie civil de l'Université de la Saskatchewan et est membre de l'Association of Professional Engineers of Saskatchewan depuis 1964.

Il a commencé sa remarquable carrière comme ingénieur de projet et directeur de la filiale de Regina de B.B. Torchinsky and Associates Ltd. et de Western Caissons Ltd., deux firmes d'ingénieurs conseils en mécanique des sols et d'entrepreneurs en fondation. De 1962 à 1969, M. Peterson a occupé plusieurs postes importants de niveau supérieur et de gestion au sein de diverses firmes d'ingénierie. Il a été directeur adjoint de Subterranean (Western) Ltd., chef de la division des structures chez Underwood McLellan and Associates Ltd. et chef de la division municipale et des structures chez W.L. Wardrop and Associates Ltd.

Il a fondé en 1969 Projects Unlimited, une entreprise spécialisée en ingénierie et en gestion de projets visant une clientèle de promoteurs immobiliers résidentiels et industriels, et il en a été le directeur général. Après la vente réussie de Projects Unlimited en 1979, M. Peterson s'est joint à Denro Holdings Ltd., une entreprise à exploitation diversifiée dont les activités consistent en l'exploitation de biens immobiliers, la gestion de fonds d'investisseur et la gestion immobilière. Il en a été nommé vice-président responsable des projets de développement résidentiel et commercial en 1979, puis vice-président directeur en 1992. Il est devenu président-directeur général de l'entreprise en 1994.

M. Peterson est très actif au sein de sa communauté. Il a été président des Jaycees de Regina ainsi qu'administrateur et secrétaire trésorier de la John Howard Society of Regina. Il a occupé de nombreux autres postes importants dont ceux d'administrateur de la Saskatchewan Home Builders' Association et de vice-président de la Régie régionale de développement économique de Regina, et a fait partie de la commission de planification de la ville de Regina. De plus, il siège au conseil d'administration de Cameco Corporation, qui est la plus grande entreprise de traitement de l'uranium cotée en bourse et un fournisseur important de services de conversion. Cette entreprise mène des activités d'exploration minière à l'échelle internationale, soit au Canada, aux États-Unis, au Mexique, en Amérique du Sud, en Australie et en Asie centrale. M. Peterson siège également au conseil d'administration de General Properties Ltd., entreprise d'exploitation de biens immobiliers cotée en bourse et située à Calgary, en Alberta.

M. Peterson est marié et père de trois enfants. Il siège au Sénat à titre de membre du Parti libéral Canada.

Il siège actuellement aux comités sénatoriaux suivants :

Peuples autochtones
Énergie, environnement et ressources naturelles
Affaires sociales, sciences et technologie

Le saviez-vous?

- ✓ Le Canada compte six fuseaux horaires.
- ✓ Le sommet le plus élevé du Canada est le Mont Logan, au Yukon, qui culmine à 5 959 mètres.
- ✓ Ottawa est la deuxième capitale la plus froide du monde (après Ulaanbatar, en Mongolie).
- ✓ Terre-Neuve est la seule province à ne pas avoir de réserve indienne.
- ✓ Les côtes canadiennes, qui s'étendent sur 243 792 km, sont les plus longues du monde.
- ✓ Avec ses deux millions de lacs, le Canada possède la plus grande réserve d'eau douce du monde (466 697 km²).
- ✓ La Transcanadienne est la route nationale la plus longue du monde (7 841 km).
- ✓ L'île de Baffin compte actuellement 10 224 glaciers, selon l'Atlas du Canada.
- ✓ La frontière entre le Canada et les États-Unis est de 8 890 km.

Ingénieurs au Sénat (suite)

Nommé au Sénat par Jean Chrétien en octobre 2001, le sénateur Joseph Day représente le Nouveau-Brunswick et la division sénatoriale de Saint John-Kennebecasis.

Il est actuellement président du Comité sénatorial sur les Finances nationales et vice-président du Sous-comité des affaires des anciens combattants. Il siège également aux comités sur la Loi anti-terroriste et sur la sécurité nationale et la défense. Ses champs d'intérêts et de spécialisation englobent les affaires étrangères, les sciences et la technologie, la défense et la sécurité, le commerce international et les droits de la personne, le patrimoine et l'alphabétisation. Il est membre de nombreuses associations interparlementaires dont l'Union interparlementaire, l'Association des parlementaires de l'OTAN, l'Association législative Canada-Chine et le Groupe d'amitié Canada-Mongolie.

Le sénateur Day détient un baccalauréat en génie électrique du Collège militaire Royal du Canada et un LL.B. de l'Université Queen's ainsi qu'une maîtrise en droit d'Osgoode Hall. Avocat et ingénieur bien connu du Nouveau-Brunswick, M. Day a mené une carrière brillante dans l'exercice privé du droit. Il s'est spécialisé dans les brevets et les marques, et les questions de propriété intellectuelle. Admis au Barreau du Nouveau-Brunswick, du Québec et de l'Ontario, il a également obtenu un certificat de spécialiste des questions de propriété intellectuelle du Barreau du Haut-Canada et est membre de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada. Il a été, de 1999 à 2000, président-directeur général de la New Brunswick Forest Products Association. En 1992, il est entré comme avocat-conseil chez J.D. Irving Ltd., conglomérat détenant des intérêts importants dans les secteurs des forêts, des pâtes et papiers et de la construction navale. Avant 1992, il avait exercé le droit dans divers cabinets, notamment Gowling & Henderson à Kitchener-Waterloo, Ogilvy Renault à Ottawa et Donald F. Sim à Toronto, où il a débuté sa carrière en 1973.

Très actif au sein de la collectivité, le sénateur Day a récemment présidé la Fondation et le conseil du Foyer Dr V.A. Snow Centre, ainsi que le conseil des associés des Archives provinciales du Nouveau-Brunswick. Il a en outre occupé divers postes au sein de l'Association du Barreau canadien et d'autres organisations professionnelles et a été président national de l'Association des anciens (1996) et de la Fondation (1998-2000) du Royal Military College Club of Canada.

M. Day siège actuellement aux comités sénatoriaux suivants :

Banques et commerce
Sécurité nationale et défense
Anciens combattants
Finances nationales, à titre de président



Le sénateur Joseph Day
(Nouveau-Brunswick)

Une visite à Ottawa?

Si vous prévoyez visiter Ottawa dans le cadre de votre travail ou pour y faire des affaires, il est toujours possible d'assister aux débats de la Chambre ou du Sénat, ou aux audiences des comités.

Si vous venez pendant l'été, sachez que les vacances parlementaires commencent vers la mi-juin, les travaux de la Chambre reprenant à la mi-septembre.

Au cours des mois d'été, des visites guidées à l'intérieur et à l'extérieur des édifices du Parlement sont offerts. Mentionnons les concerts du carillon tous les jours à 11h, la relève de la Garde tous les jours à 10 h et le spectacle son et lumière tous les soirs jusqu'à la mi-septembre. Ces activités sont gratuites. Pour tous les détails, visitez le http://www2.parl.gc.ca/Site/s/LOP/visitors/outdoor_e.asp#link3



Le sénateur Day en compagnie de deux anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale

Accord sur le commerce intérieur – Mobilité de la main-d'œuvre

Ottawa (Ontario) – Le 16 janvier 2009, le premier ministre Stephen Harper ainsi que les premiers ministres des provinces et les leaders des gouvernements territoriaux ont signé un nouvel Accord sur le commerce intérieur (ACI) dans le cadre de la Rencontre des premiers ministres sur l'économie.

Cet accord présente deux modifications clés et marque un important jalon vers l'élimination des obstacles au commerce intérieur et l'amélioration de la mobilité de la main-d'œuvre au Canada.

Aujourd'hui, il importe plus que jamais de veiller à maintenir un régime de commerce intérieur solide et efficace, particulièrement dans le contexte économique actuel. Le renforcement du commerce intérieur aidera les travailleurs canadiens de toutes les régions du pays à améliorer la compétitivité et la productivité, à réduire les coûts et à attirer l'investissement étranger.

L'amélioration de la mobilité de la main-d'œuvre facilitera la reconnaissance des titres de compétences des travailleurs canadiens partout au Canada, au-delà des frontières provinciales et territoriales. Cette mobilité facilitée permettra au public de profiter de l'expertise, de capacités et de l'expérience de tous les ingénieurs du Canada, tout en offrant aux ingénieurs un accès élargi aux occasions d'emploi au pays et dans le monde entier.

La version révisée du chapitre de l'ACI sur la mobilité de la main-d'œuvre stipulera que les travailleurs reconnus comme aptes à un emploi par une autorité de réglementation dans une province ou un territoire seront reconnus comme tels par l'ensemble des provinces et territoires.

Toute exception à la pleine mobilité de la main-d'œuvre devra être expressément indiquée et justifiée comme étant nécessaire à l'atteinte d'un objectif légitime, comme la protection de la santé ou de la sécurité publiques.

Le Comité du commerce intérieur a approuvé en principe l'entrée en vigueur, au 1^{er} avril 2009, de la pleine mobilité de la main-d'œuvre au Canada.

À propos de l'Accord sur le commerce intérieur

Le 1^{er} juillet 1995, les premiers ministres fédéral et provinciaux du Canada ont signé l'Accord sur le commerce intérieur en vue d'éliminer les obstacles au commerce et à la mobilité de la main-d'œuvre au Canada. Cet accord continue d'évoluer au rythme des besoins changeants de l'industrie, ce qui donne lieu à des négociations et à des ajustements continus qui visent à libéraliser encore plus le commerce dans tous les domaines de l'économie canadienne.

En août 2007, lors d'une réunion du Conseil de la fédération, les premiers ministres provinciaux ont convenu de renforcer l'ACI selon un plan d'action en cinq points :

- concrétiser la pleine mobilité de la main-d'œuvre;
- améliorer le mécanisme de règlement des différends, et prévoir notamment des sanctions monétaires;
- ajouter un chapitre sur l'énergie;
- achever un chapitre élargi sur l'agriculture;
- harmoniser les règlements dans le secteur des transports.

Ingénieurs Canada collabore depuis longtemps avec le gouvernement fédéral sur la question de la mobilité. Le gouvernement du Canada continue de travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des provinces et des territoires à la mise en œuvre de ce plan d'action afin d'améliorer l'Accord au profit de tous les Canadiens.

Pour de plus amples renseignements au sujet de l'Accord sur le commerce intérieur, visitez le <http://www.ait-aci.ca/>

Pour lire l'énoncé de principe d'Ingénieurs Canada sur la mobilité de la main-d'œuvre, allez à http://www.engineerscanada.ca/f/files/enonces_Mobilitedelamaindoeuvre.pdf